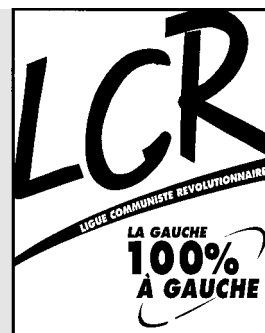


L'Anjou rouge

BULLETIN DE LA FEDERATION ANGEVINE DE LA L.C.R.

13 FEVRIER 2004

 lcr49@hotmail.com –  02-41-25-19-10



DECLARATION DE BORIS VIGNEAULT (LCR), TETE DE LISTE LCR-LO AUX ELECTIONS REGIONALES DU 21 MARS EN MAINE-ET-LOIRE, A LA CONFERENCE DE PRESSE DU 21/01/04

Nous avons choisi de nous présenter ensemble aux élections régionales pour permettre qu'il existe une véritable alternative à la fois à cette droite de combat et à la gauche institutionnelle qui n'a pour ambition que de recommencer la même politique une fois revenue au pouvoir.

Nous serons la seule liste qui combattrait le gouvernement et sa politique dans la continuité des divers mouvements du printemps et de l'été 2003. Nous serons les seuls aussi à défendre un plan d'urgence sociale.

Aujourd'hui il ne suffit pas de dire qu'il faut battre la droite et le FN, il faut proposer aux électrices et aux électeurs la possibilité de voter pour une liste proposant des mesures susceptibles d'en finir avec la politique de Chirac/Raffarin.

La gauche ex-plurielle, reconstituée dans la région, n'est pas cette alternative. Elle ne se positionne que dans la perspective d'un retour aux affaires et préfère s'en prendre à « l'extrême gauche » qu'au MEDEF et à la droite.

Ce sont les politiques libérales et antisociales menées depuis 20 ans qui ont fait le lit du FN et pour le combattre vraiment, il faut offrir d'autres perspectives aux travailleurs, aux jeunes, aux chômeurs, à tous les mal-logés, que de recommencer ce qui a échoué.

Notre liste est la seule qui permette un vote clair contre la droite et le FN. Elle est composée de femmes et d'hommes que vous avez souvent rencontrés dans les luttes sociales de ces derniers mois car il n'y a pas un temps pour les luttes et un temps pour les élections mais un combat permanent contre les politiques au service du MEDEF, qu'elles soient menées par un gouvernement de droite comme aujourd'hui ou de « gauche » comme hier.

Le gouvernement de Droite a brisé le système des retraites. Se moquant des milliers de manifestants et de grévistes qui perdaient leur salaire pour défendre les acquis, mentant sur les intentions des travailleurs du privé qui soi-disant trouvaient cette réforme juste alors que la pression patronale les empêchait de se battre, le gouvernement Raffarin et le président Chirac ont déroulé le tapis rouge au patronat français. L'exonération de la taxe professionnelle sur les investissements pour soi-disant créer de l'emploi en est encore un exemple. La diminution de cotisation patronale, la diminution de l'ISF et la diminution des impôts n'ont servi qu'à enrichir les plus riches et à appauvrir les systèmes sociaux. Et ce travail de destruction des acquis n'est pas fini.

Au premier janvier, c'est entre 180 000 et 250 000 chômeurs qui ont perdu leurs droits, jetant par la même autant de foyers dans la misère. Ce sont combien d'intermittents du spectacle sortis de leur système d'indemnisation par la validation de l'accord scélérat conclu entre le patronat et des syndicats minoritaires, alors que les maisons de production et les chaînes télévisuelles vont pouvoir continuer de « payer » des chauffeurs ou autres standardistes comme intermittents du spectacle. Le prochain « gros chantier » du gouvernement va se situer au niveau de la sécurité sociale. Dans la ligne de mire, la destruction du système social français et bien sûr, à terme, des retraites et des protections sociales capitalisées auprès de sociétés privées accessibles uniquement pour les plus riches et mises en jeu à la bourse.

Pour notre part, nous refusons de parler de rentabilité pour le système social. Oui, le système social est déficitaire. Cependant, il n'a jamais été fait pour générer de l'argent. Le gouvernement s'inquiète-t-il de la rentabilité de l'armée, un budget qui, lui, est en permanente croissance ? Non ! Nous appelons l'Etat à prendre sur le budget de l'armée pour financer les droits sociaux. De plus, il faut arrêter les exonérations de cotisations sociales patronales et supprimer les subventions accordées aux entreprises. Avec l'argent économisé, l'Etat pourra créer des emplois utiles dans les services publics, hôpitaux, écoles, transports en commun.

**2004 ne sera pas l'année de l'emploi,
mais celle du chômage, de la précarité et de l'austérité.**

Les discours cyniques de Jacques Chirac et de François Fillon cachent mal leur objectif véritable : donner en 2004 un coup d'accélérateur aux réformes du marché du travail. Dernier exemple en date, le rapport Virville qui n'est qu'une attaque contre le code du travail et donc contre les travailleurs avec la création d'un contrat de mission de 3 à 5 ans qui entraînera la disparition de nombreux CDI, la création d'un conseil d'entreprise issu de la fusion des délégués du personnel et des comités d'entreprises mais qui restreint dangereusement le droit syndical. Ceci, ajouté à la loi sur le revenu minimum d'activité (RMA) va accentuer la précarité et permettre au patronat de disposer de main d'œuvre bon marché. Le ministre des transports annonçait mercredi dernier sur France Inter que les entreprises françaises devaient disposer des mêmes armes que celles d'Asie, tout un programme !!!

La lutte contre le chômage ne passe pas par la baisse des cotisations patronales ou l'allègement des procédures d'embauche et de licenciements, mais par l'interdiction des licenciements collectifs, en particulier dans les entreprises qui font des bénéfices. Nous demandons que les comités d'entreprise aient un droit de veto sur les licenciements. Dans les grandes entreprises, prétendument en difficulté, il faut prendre sur les capitaux placés ailleurs, sur la fortune personnelle des patrons et des gros actionnaires, pour assurer leurs salaires aux travailleurs. Nous ne pouvons accepter le montant des exonérations de cotisations patronales qui a été multiplié par 6 entre 1993 et 2003 alors que le chômage n'a pas été divisé par 6 durant la même période.

Pour notre région, nous dénonçons la fermeture d'ACT, TRW, les dangers qui pèsent sur Thomson ou Bull, les licenciements à Bosch ainsi que dans l'industrie du textile et de la chaussure.

En 2002, l'industrie du Maine et Loire a perdu 2,2% de ses effectifs salariés dont 8% dans la filière électronique.

En tant qu'élus régionaux, nous serons les porte-parole des mobilisations sociales, mais nous défendrons aussi des propositions concrètes. En ce qui concerne la LCR, mais beaucoup de nos revendications sont communes avec LO, nous demandons :

- La gratuité totale de la scolarité dans l'enseignement public,
- La gratuité et le développement des transports de proximité (bus, tramway, TER),
- La mise en place d'un service public de distribution de l'eau,
- Le développement du logement social,
- La création de référendum local sur des sujets ayant des conséquences importantes sur la vie de chacun,
- La modification de la formation professionnelle afin qu'elle tienne plus de l'aspiration des salariés et des chômeurs que des volontés du patronat.

L'argent public doit aller au public et à l'intérêt général, aussi nous refuserons toute subvention aux firmes capitalistes ainsi qu'à l'enseignement privé confessionnel.

Lors de cette élection, comme lors des précédentes, notre principal adversaire reste le patronat et les gouvernements qui obéissent à sa politique de destruction sociale. Il ne faut malheureusement pas compter sur l'ex-gauche gouvernementale qui, pendant cinq années au pouvoir, n'a pas su sortir du modèle libéral et qui, à l'heure actuelle n'arrive même pas à condamner la politique sociale et sécuritaire du gouvernement. **La seule alternative sera de voter pour les listes LCR-LO pour dire stop au libéralisme et d'encourager les luttes pour changer la société.**

UNE AFFAIRE D'ESCLAVAGISME A CANDE : LES VICTIMES EXPULSEES !

La Ligue des Droits de l'Homme a fait éclater il y a deux semaines une affaire de trafic et d'exploitation de travailleurs immigrés à Candé. Ceux-ci étaient « loués » par une entreprise basée à Metz à un abattoir de Saint-Mars-la-Jaille (44)... L'intervention de la police s'est soldée par l'arrestation et l'expulsion d'une douzaine de travailleurs maliens, sans attendre le résultat de l'action intentée devant les prud'hommes pour heures sup et salaires impayés, et malgré l'intervention de la LDH nationale et de la FASTI. Pour notre part, nous avons envoyé à la presse locale le communiqué ci-contre (à notre connaissance, seul Ouest-France l'a publié, lundi 9 février).

Frédéric

Déclaration de Boris Vigneault, tête de liste LCR-LO pour les régionales de mars 2004

C'est avec la plus grande vigueur que la LCR et moi-même entendons dénoncer les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière pris à l'encontre de onze travailleurs maliens vivant en Maine-et-Loire.

Déjà victimes de patrons esclavagistes, ces travailleurs, exploités quinze heures par jour pour des salaires de misère, ne doivent pas subir de discrimination supplémentaire. Ils doivent être régularisés, ainsi que tous les sans-papiers. Ils doivent en outre pouvoir témoigner à charge dans le procès qui doit être intenté à leur patron.

Le 5 février 2004

A PROPOS DU « DEBAT » SUR LE VOILE...

Faut-il interdire le voile à l'école et faut-il une loi pour cela ? On sent bien que Chirac a promu sa loi anti-foulard pour détourner le débat politique des questions sociales. Il se soucie comme d'une guigne de la laïcité que son parti bafoue tous les jours en votant des deux mains les subventions aux établissements privés, en particulier catholiques. Son texte débattu au Parlement ne remet pas en question le statut particulier de l'Alsace-Moselle et légalise le port à l'école d'insignes religieux qui ne seraient pas « ostensibles ». Enfin, Chirac travestit le sens du mot laïcité. La laïcité est celle des écoles, des enseignants et des enseignements, non celle des jeunes qui forment leur esprit à leur contact. Certains disent : après tout pourquoi pas, si la loi va dans le bon sens ? En effet, dans les trois religions monothéistes nées au Proche-Orient, le port du voile est la marque théorisée d'une infériorité de la femme. Mais peut-on imposer une « libération » des femmes obligatoire, sans leur mobilisation, voire contre leur gré ? Est-ce en excluant du système scolaire les victimes (les jeunes filles voilées) qu'on favorisera leur émancipation ? Et puis il ne faut pas sous-estimer l'ostracisme vécu par les populations musulmanes. La loi Chirac favorisera d'abord le repli communautaire et identitaire, encourageant donc le port du voile « consenti » et « non consenti » hors de l'école et donc à l'école. Quant au vote Le Pen, il ne devrait pas en être amoindri, bien au contraire. Les phobies anti-musulmanes trouvent hélas à s'épanouir dans le « débat » truqué sur la « laïcité » promu par Chirac...

Pour autant, la LCR se déclare opposée au port du voile. Certaines jeunes filles en font le drapeau de leur émancipation. C'est une très mauvaise réponse « identitaire » à la très réelle exclusion sociale vécue par les populations issues du monde musulman. Surtout, le risque de prosélytisme, de pressions voire de violences sur les autres jeunes filles (non voilées) n'est pas nul, même s'il reste localisé et très minoritaire à l'échelle du pays.

C'est seulement en fonction de ce risque que l'exclusion de l'école de jeunes filles voilées peut être envisagée de façon très exceptionnelle, après épuisement de toutes les négociations et lorsque le militantisme fondamentaliste ne fait aucun doute. Pourtant, même dans cette situation d'exception, il n'est pas besoin de loi. Le dialogue et la discussion entre élèves et équipes pédagogiques sont les seules solutions. La loi Chirac, le principe même d'une loi doivent être rejetés.

Ni loi ni voile !

Jean-Luc

Si nous rejoignons la majorité des militants de la LCR dans l'analyse sociale du phénomène; nous considérons, en revanche, que la position «Ni loi, ni voile», en désignant le port du voile comme une menace majeure, contribue à stigmatiser davantage une minorité déjà opprimée. Ce n'est ni défendre les droits des femmes ni la laïcité que d'exclure des jeunes filles de l'école. Nous défendons l'idée d'une école ouverte à tou-te-s qui favoriserait l'esprit critique.

Le malaise de notre société n'est pas le fait de jeunes filles qui portent le foulard mais bien d'un système d'oppression généralisé organisé par quelques privilégiés et leur volonté de profit.

Nous devons développer des liens de solidarité avec toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui les cibles des offensives racistes du gouvernement. Sans une participation active dans la lutte contre cette loi la position de la LCR se résumerait dans les faits à une position uniquement contre le voile.

Richard & Pablo

Liste départementale LCR-LO du Maine et Loire

- 1 - Boris VIGNEAULT, 37 ans, employé de la CDC, LCR,
- 2 - Marie-Louise DUPAS, 54 ans, infirmière CHU, LO,
- 3 - Christian BELLOIS, 47 ans, éducateur spécialisé, LCR,
- 4 - Martine GUILBERT, 43 ans, ouvrière, LO,
- 5 - Jean-Luc GODET, 46 ans, enseignant-chercheur, LCR,
- 6 - Nathalie JUIGNER, 31 ans, privée d'emploi, LCR,
- 7 - Robert CERISIER, 54 ans, ouvrier, LO,
- 8 - Annie KERVENNIC, 32 ans, agent de nettoyage, LO,
- 9 - Vincent LAMBERT, 20 ans, étudiant salarié, LCR,
- 10 - Dominique LARTIGAUD, 52 ans, enseignante, LCR,
- 11 - Philippe LEBRUN, 47 ans, instituteur, conseiller municipal de Trélazé, LO,
- 12 - Anne TROTREAU, 43 ans, institutrice, LO,
- 13 - Marc RUEL, 55 ans, postier, LCR,
- 14 - Sarah LAVERGNE, 30 ans, enseignante, LCR,
- 15 - Didier TESTU, 50 ans, ouvrier tourneur, LO,
- 16 - Célia CHAUVIN, 26 ans, enseignante, LO,
- 17 - Richard BEILLEAU, 28 ans, informaticien, LCR,
- 18 - Valérie AUBERGEON, 30 ans, enseignante, LCR,
- 19 - Didier LIZE, 42 ans, cheminot, LO,
- 20 - Elisabeth MIOT, 34 ans, ouvrière, LO,
- 21 - Martin NIVAUT, 20 ans, étudiant salarié, LCR,
- 22 - Morgane BELLOIS, 20 ans, étudiante, LCR,
- 23 - Marc TAILLEFER, 47 ans, ouvrier, LO.

CALENDRIER DES REUNIONS PUBLIQUES

Mardi 24 février à 20 h 30, salle Thiers-Boisnet, rue Boisnet à **Angers**, meeting départemental LCR-LO.

Vendredi 5 mars à 20 h 30, réunion LO – LCR salle La Bruyère, quartier La Baumièrre à Cholet.

Mardi 9 mars réunion à Saumur.

Vendredi 12 mars à Nantes (Centre de Congrès) : meeting régional LO-LCR avec Olivier Besancenot et Arlette Laguiller.

Mardi 16 mars à Angers à 20 h 30, salle Thiers-Boisnet, réunion publique LCR sur la Protection sociale avec Marie-Thérèse Patry.